



**VILLAGE EN  
CHANSON DE  
PETITE-VALLÉE**

## **Préposé.e au bar**

Sous la supervision de la coordination de bar et de restauration, la personne titulaire du poste participe aux activités de bar de tous les points de vente dirigés par le Village en chanson de Petite-Vallée.

### **PRINCIPALES RESPONSABILITÉS**

#### **Gestion opérationnelle :**

- Préparer les boissons pour le personnel de service ;
- Servir au comptoir et préparer des boissons alcoolisées et non alcoolisées pendant les heures d'ouverture des différents points de vente ;
- Accueillir la clientèle avec professionnalisme ;
- Encaisser les paiements des clients pour les aliments et boissons consommés ;
- Gérer les stocks et l'inventaire des bars.
- Respecter les horaires de travail établis par la personne responsable et faire preuve de ponctualité.

#### **Service à la clientèle :**

- Offrir une expérience client exceptionnelle (accueil, attitude, propreté, rigueur, etc.).

#### **Développement durable :**

- Appliquer les principes de développement durable promus par l'organisation.

### **PROFIL RECHERCHÉ**

- Personnes souriantes, accueillantes, chaleureuses, dynamiques, intéressées, polyvalentes et efficaces
- Sens de l'initiative et de la rigueur
- Autonomie et proactivité
- Excellente aptitude au travail d'équipe
- Rapidité d'exécution et souci du travail bien fait
- Expérience en service et connaissance de base d'un système de commande
- Intérêt marqué pour la culture et les arts de la scène

## CONDITIONS D'EMPLOI

Contrat saisonnier (été 2025, dès juin) Possibilité de prolongation

Contrat ponctuel (durant le Festival en chanson)

Petite-Vallée, Gaspésie

Postes à temps plein et temps partiel

Possibilité de fournir l'hébergement

Rémunération selon la politique en vigueur

Autres avantages exclusifs aux employé.es du Village en chanson

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre d'intention à **Anna-Kim**

**Fournier**, coordinatrice - bar et restauration, à l'adresse suivante :

**info@festivalenchanson.com**.

**Date limite pour postuler : 21 février, 17h**

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.